



MAIRIE DE NANTERRE

Direction des affaires juridiques,
des assemblées,
et de la commande publique

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Après transmission en Préfecture des Hauts-de-Seine

Le : 20 OCT. 2023

et publication ou notification le : 20 OCT. 2023

AR2023-118

Délégation de signature accordée à :
Monsieur Benoît NIVAULT
Directeur du développement culturel

LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2122-19 et R 2122-8,

Vu le Code général de la fonction publique,

Considérant que Monsieur Benoît NIVAULT exerce les fonctions de Directeur du développement culturel de la ville de Nanterre,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et des services municipaux, il y a lieu de lui donner délégation de signature dans une série de domaines,

ARRETE

Article 1 : Monsieur le Maire de Nanterre, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur Benoît NIVAULT, Directeur du développement culturel pour :

- la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement
- la signature des bons de commande d'un montant inférieur à 5 000 euros TTC dans les domaines placés sous sa responsabilité, à savoir les services relevant de la direction du développement culturel
- la signature des Déclarations Uniques Simplifiées du Guichet unique du spectacle occasionnel (GUSO)
- la signature des conventions de bénévolat pour les événements et manifestations organisés par sa direction

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Benoît NIVAULT, Directeur du développement culturel, la même délégation est accordée à Monsieur Yann GOUBARD, Directeur Général Adjoint des Services.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine et à l'intéressé.

Nanterre, le 20 octobre 2023

Le Maire de Nanterre




Raphaël ADAM